



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ AU TRAVAIL

PRÉFACE

Les connaissances relatives à la météorologie et à la climatologie permettent aujourd'hui de réaliser des projections sur le climat futur avec précision. En revanche, les mécanismes par lesquels les modifications climatiques ou environnementales affectent et pourront affecter la santé, qu'il s'agisse du lieu de domicile ou de celui du travail, sont encore peu documentés.

Après un premier rapport du haut conseil de la santé publique sur le lien climat-santé en mars 2015 (intitulé "Impacts sanitaires de la stratégie d'adaptation au changement climatique"), l'ANSES a également rendu en avril 2018 [un rapport relatif à l'évaluation des risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs](#), dans lequel elle met en évidence qu'à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels, **tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications environnementales qui en découleront.**

Ce changement environnemental ira de pair avec une évolution sociétale qui impliquera, entre autres, une évolution majeure dans l'emploi et la qualification des personnes, ainsi qu'un risque éthique pour l'humain et une majoration des risques psychosociaux. La quantité de changements vécus va augmenter de manière exponentielle augmentant les risques de burn-out et autres stress traumatiques et 2/3 des entreprises auront disparu sans changement de rapports sociaux en interne comme en externe (d'après <https://deepclimate.eu/le-projet/pourquoi-deep-climate/>).

Avec l'augmentation des maladies infectieuses, les cadences de travail réduites et les horaires adaptés qu'il faudra mettre en place, **on peut d'ores et déjà anticiper une baisse de productivité** : l'Organisation internationale du travail estime ainsi que pour les secteurs les plus exposés, la productivité pourrait chuter de 20 % durant la seconde moitié du XXI^e siècle.

Les phénomènes météorologiques extrêmes impacteront la sécurité au travail et notamment le risque routier. C'est une toute nouvelle organisation qu'il faudra revoir, qui prendra en compte ces nouveaux facteurs de risques. Actuellement la sécheresse, la diminution de la ressource en eau et les méga-feux d'été sont déjà des phénomènes que nous vivons. Le phénomène de Grande Démission (désintérêt pour certaines activités professionnelle, démission volontaire) est également lié à ce questionnement.

Le changement climatique a donc un impact sur la santé au travail à tous les niveaux : sur la santé des travailleurs d'une part, sur le fonctionnement même du travail dans nos sociétés d'autre part. C'est une thématique à peine prise en compte dans les stratégies de prévention des risques professionnels, mais les choses changent.

Ce document rédigé par Pierric Masuy, infirmier en santé au travail à l'AIST 84, vous permettra d'avoir quelques notions sur ces sujets d'avenir.

CHANGEMENT CLIMATIQUE & RISQUES PROFESSIONNELS

A. Risque physique : chaleur, rayonnement UV et exposition solaire, quels risques ?

En extérieur, le corps humain est directement exposé aux effets environnementaux, sans possibilité de se mettre à l'abri de ces effets. **On peut dénombrer 4 effets :**

1. Effets thermiques (induits par la chaleur ou le froid) : influence des températures, humidité, vent, insolation, radiation infra rouge, réfractions... Les effets de la chaleur sont bien connus avec :

- Entre 20 et 27°C des risques physiques notamment d'irritabilité, de fatigue, d'épuisement, de crampes, de maux de tête ou encore de déshydratation mais aussi des risques en termes de perte de performance comme une diminution de la concentration, de la vigilance et une perte d'efficacité
- Au-delà de 28°C c'est le risque du coup de chaleur avec vertiges, vomissements, troubles du comportement, perte de conscience voire décès. Ce risque est d'autant plus important quand on approche les 40°C.

Pour limiter les conséquences physiques de la chaleur, il faut éviter la déshydratation et donc boire avant d'avoir soif, idéalement 1 à 2 gorgées voire 1 verre d'eau toutes les 20 à 30 minutes. A titre d'exemple une déshydratation imperceptible de 1% du poids du corps diminue les performances musculaires et physiques de 10%. . .

2. Effets photoactiniques (induits par la lumière) : effets du rayonnement, UV (A, B, C), pollution, nébulosité, luminosité.

Les effets photoactiniques correspondent aux effets de la lumière sur le corps humain, en particulier sur la peau et les muqueuses. Si cet effet peut être bénéfique, que ça soit pour le corps grâce à la sécrétion de vitamine D ou pour l'esprit en jouant sur notre moral, il peut en excès causer des problèmes de peau avec sur le long terme, le risque de développer un cancer de la peau.

Voici quelques règles de prévention déjà bien connues à respecter :

- Appliquer une crème solaire d'un indice minimum 30, insister sur les parties proéminentes comme le nez et les oreilles et renouveler l'application de la crème toutes les 2 heures.
- S'équiper d'une casquette type saharienne protégeant la nuque.
- Porter des vêtements clairs et amples, protégeant le maximum de surface cutanée et si possible en coton.
- Penser à protéger les yeux avec des lunettes de soleil.

3. Effets biogéochimiques (induits par la chimie/biologie dans l'atmosphère) : effets sur l'ozone, des aérosols, du degré de pureté, aérobiologie, pollens, fleurs, virus, bactéries. . . Chaleur et luminosité provoquent des changements dans la composition de l'atmosphère, notamment au niveau troposphérique : le problème, c'est l'exposition à l'ozone troposphérique, un facteur de risque cardiorespiratoire bien connu (augmentation des risques de problèmes cardiaques, AVC, asthme). L'ozone troposphérique est un gaz incolore et extrêmement irritant qui se forme juste au-dessus de la surface de la terre. On l'appelle polluant « secondaire » parce qu'il se crée lorsque deux polluants primaires réagissent au soleil (chaleur/lumière) et à l'air stagnant.

D'autres polluants tels les oxydes de soufre et d'azote aggravent ses effets, ainsi que l'effort physique (par augmentation du rythme cardiaque et respiratoire) et une

exposition prolongée. Généralement l'alerte à l'ozone coïncide avec un épisode de pollution atmosphérique. La prévention est difficile ici, il faudrait idéalement pratiquer l'éviction du risque et donc ne pas travailler les jours de forte pollution. Or cela n'est pas possible... Au moindre doute, notamment si facteur de comorbidité (âge, pathologie cardiaque ou pulmonaire, tabagisme), ne pas hésiter à consulter le médecin traitant ou le médecin du travail.

4. Effets électromagnétiques (induits par les champs électriques et magnétiques) : radioactivité, champ électriques, orages, fréquences du rayonnement solaire... Face à ces effets là aucune prévention possible car ils sont dépendant de l'activité solaire ou de phénomènes abiotiques complexes.

Quelle prévention ?

Avant tout, n'oubliez jamais que pour qu'une démarche de prévention soit efficace, elle doit se mener avec le collectif de travail concerné et respecter des modalités participatives. Par ailleurs, la prévention des risques se fait toujours sur les 3 aspects suivants : technique, organisationnel et comportemental.

Sur le plan technique & matériel :

- Mettre à disposition un abri (au frais, climatisé, ombragé).
- Fournir des vêtements de travail et des équipements permettant l'évacuation de la transpiration. Privilégier les vêtements de couleur claire, amples et de préférence en coton.

- Faire porter une casquette pour protéger la tête lors des activités en extérieur.

Sur le plan collectif & organisationnel :

- Augmenter la fréquence des pauses sans forcément en augmenter la durée.
- Limiter le travail physique intense et le port de charges répétitif.
- Adapter les horaires de travail en fonction des contraintes météorologiques.
- Éviter les fortes amplitudes de températures comme le passage trop rapide d'un environnement froid à un environnement chaud.
- Mettre en place une rotation des tâches
- Favoriser le dialogue social en recueillant chaque fois que possibles les besoins des salariés et en échangeant avec eux.

Sur le plan individuel & comportemental :

- Augmenter ses apports en eau, idéalement 1 verre toutes les 20 à 30 minutes max.
- Fractionner l'exposition à la chaleur et doser ses efforts.
- Savoir s'arrêter au moindre signe de défaillance (vertige, fatigue, fourmillement...)

Voilà pour ce qui est des recommandations en termes de prévention. Il ne s'agit pas là de tout appliquer à la lettre mais d'ouvrir le dialogue social avec les salariés afin d'aménager au mieux les conditions de travail en prenant en compte l'activité de l'entreprise, celle des salariés et les conditions météorologiques.

B. Risque biologique : Propagation de maladies infectieuses et de pollens allergènes.



Les agents biologiques sont des micro-organismes susceptibles de provoquer une infection, une allergie, une intoxication voire un cancer chez son hôte. Ces agents peuvent être vivants ou non, on y trouve : les bactéries (y compris modifiées), les virus, les champignons, les parasites, les cultures cellulaires et même les protéines que sont les prions.

La transmission de ces agents peut être directe (air, eau, aliment, contact corporel) : les voies de contamination sont alors aériennes (aérosol, gouttelettes de Pflügges), digestives, cutanées (au travers de la peau), ou muqueuses (bouche, œil, nez). La contamination peut aussi être indirecte par l'intermédiaire d'un vecteur de propagation (moustiques, tiques, puces, etc.).

En raison de l'augmentation des températures ainsi que de la variabilité spatiale et temporelle des caractéristiques de

précipitations, les risques biologiques augmenteront probablement avec une extension par des zones de distribution d'espèces vectrices de maladies infectieuses, avec pour conséquences :

- Une augmentation des risques liés aux virus et bactéries : une plus grande amplitude thermique, une durée moindre des périodes froides, des organismes moins efficaces pour lutter, des migrations d'espèces porteuse de virus (zoonose et augmentation des mutations), la probable émergence de nouveaux virus et bactéries, des paysages de plus en plus transformés par l'Homme : de fait, les infections risquent de se multiplier. Conséquence immédiate sur le travail : une augmentation des arrêts maladies (effets sur la production), des problématiques organisationnelles et des impacts psychosociaux importants souvent sous-estimés (se rappeler des premières heures du COVID 19).
- Une augmentation des risques de maladies transmises par les tiques (Maladie de Lyme) ou les moustiques (Dengue, Zika). Le risque est probablement aggravé par le fait que la France (et la plupart des pays « riches ») compte une population âgée de plus en plus atteinte de maladies chroniques (notion de comorbidité) et qui devront probablement travailler plus longtemps.
- Le risque fongique : le réchauffement climatique habitue les pathogènes fongiques à des températures plus élevées, ce qui les rend plus résistants à la chaleur. Résultat, ils sont plus susceptibles d'infecter les humains. En 2009, c'est la première fois qu'un champignon de type mortel (*Candida auris*) est déclaré chez l'homme.

- Une augmentation des allergies : le changement climatique peut entraîner une modification des aires de répartition de certaines espèces avec notamment un déplacement du Sud vers le Nord (olivier, frêne, chêne, etc.) mais aussi une extension en altitude et une régression de certaines d'entre elles. Il modifie, par ailleurs, la période de floraison et de pollinisation. D'autres facteurs aggravent l'allergénicité des pollens, tels que la pollution urbaine. L'introduction d'arbres dans les villes (cyprès, bouleau, platane, etc.) et les activités anthropiques (qui peuvent favoriser l'expansion d'espèces invasives comme l'ambrosie), multiplient également les plantes émettrices de pollens allergisants, contribuant ainsi à l'augmentation des allergies respiratoires. Il y aura probablement une augmentation des cas d'allergie respiratoire dans les années à venir, dont les principales conséquences sur la performance au travail sont une diminution de la vigilance et une fatigabilité accrue.
- Enfin, rajoutons une inquiétude liée à la fonte du permafrost (sols gelés) : chaque nouvelle étude met en effet en lumière de nouveaux genres de virus et de bactéries capables de résister au temps, pris dans les sols gelés, ce qui incite à rester vigilant, sans tomber dans des scénarios catastrophe qu'aucun fait scientifique ne vient pour l'heure alimenter avec certitude.

La prévention de ces risques biologiques au travail est complexe. Nous pouvons retenir quelques principes appliqués en période COVID dont les gestes barrières (mesures comportementales) et les mesures collectives, qui sont les plus efficaces.

Les mesures de protection collective comprennent essentiellement des mesures organisationnelles de nature à éviter le risque en supprimant les circonstances

d'exposition : le télétravail est l'une de ces mesures. Une alternance télétravail/présentiel reste la meilleure option, quand elle est possible, limitant le risque d'isolement et les risques psychosociaux¹. Toutefois, lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'un plan de circulation et d'horaires décalés font également partie des mesures organisationnelles.

La réflexion doit toujours être menée poste par poste en intégrant les parties communes et les équipements collectifs du lieu de travail (imprimantes, scanner, machines à café, poignées de portes, rampes d'escalier, toilettes, etc.). Il conviendra d'envisager la suppression de tout ce qui peut être supprimable et d'insister sur le lavage des mains. Si possible, il conviendra d'insister pour que les salariés aient leurs propres matériels « alimentaire » (bouteille d'eau, gourde, thermos), car tout partage d'objet est également un partage de micro-organismes potentiellement pathogènes. Enfin, penser aux portes et fenêtres : s'il est possible de les laisser ouverte et d'éviter d'utiliser les poignées (surtout pour les portes), c'est toujours mieux.



A noter³ :

Les conditions météorologiques ont un fort impact sur la propagation du virus : elles n'impactent pas la virulence du virus en lui-même mais la susceptibilité de l'hôte et la capacité du virus à se maintenir dans l'environnement. Ici, c'est le refroidissement qui peut être dangereux, notamment en période hivernale.

Une étude a en effet montré que le virus conserve son caractère infectieux plus longtemps avec des conditions de température et d'humidité appropriées. Ainsi, l'aération et le nettoyage régulier des surfaces et objets exposés (et partagés) est encore plus important en période hivernale. Ce message est important à connaître et à diffuser en saison hivernale, laquelle potentialise toujours le risque infectieux.



C. Risque chimique : stabilité et réactivité, ça va péter ?

Les hausses de température peuvent augmenter la volatilité des substances chimiques et ainsi augmenter l'exposition par inhalation des travailleurs.

Les produits chimiques se transforment plus vite en vapeur donc s'inhalent plus facilement et la peau les absorbe plus facilement (facteurs aggravants : hyperventilation, tachycardie). Ex : produits phytosanitaires, chlore...

Il y a exposition par voie respiratoire et cutanée, aggravée par températures extrêmes chaudes/vagues de chaleur.

Également il existe une possibilité accrue de risque allergique si exposition directe de la substance au rayonnement solaire ou travail en milieu clos voire confiné.

> Le risque chimique est en lien avec les conditions de stockage, et notamment avec les contenants de matières dangereuses et l'exposition à la chaleur de ces contenants.

On comprend bien par exemple qu'une augmentation de la température à l'échelon local, associée à des conditions de stockage inadaptées peut augmenter la volatilité de certaines substances chimiques. Elles peuvent ainsi être inhalées ou pénétrées à travers la peau mais peuvent aussi favoriser des départs d'incendies avec là encore émanations toxiques aussi bien pour la santé des travailleurs exposés que pour la sécurité environnementale.

Voici quelques exemples d'accidents qui ont été répertoriés dans la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents). Il s'agit d'une base de données du Ministère de la Transition Écologique qui répertorie les incidents,

accidents ou presque accidents qui ont porté, ou auraient pu porter atteinte à la santé, à la sécurité publique ou à l'environnement.

Parmi les exemples d'accidents liés à une maîtrise insuffisante du risque chimique, on retrouve :

- Un feu dans une installation de stockage de déchets ;
- Une fuite sur une cuve de GPL dans une station-service ;
- Des incendies dans des centres de transit de déchets...
- Des incendies de camion de matières dangereuses...
- Des feux dans des garages automobiles...
- Des produits d'entretien pour piscine qui brûlent (galet chloré)...

Que faut-il retenir de ces exemples ?

Que la chaleur augmente des risques déjà présents et qui, comme dit précédemment, peuvent toujours être limités voire évités par une prévention appropriée. **Une température élevée favorisera toujours une augmentation de la pression dans les récipients fermés, ce qui pourra provoquer un éclatement des récipients, des fuites de matières dangereuses, des mélanges de produits incompatibles, une dégradation de la qualité des produits chimiques, une évaporation plus importante de substances inflammables avec un risque d'auto-inflammation.**

En conséquence, des mesures doivent être prises pour maintenir la température du local à un niveau approprié. Pour les informations liées aux conditions de stockage des produits, il faut se référer à la Fiche de Données et de Sécurité. Vos fournisseurs de

substances ont l'obligation de vous fournir des FDS mises à jour régulièrement et en français.

Les produits inflammables doivent être stockés à part dans une enceinte dédiée constamment ventilée et dans laquelle la température est contrôlée.

Une climatisation n'aura que pour seul effet le contrôle de la température ambiante dans une pièce alors qu'une ventilation doit permettre le renouvellement complet du volume d'air d'une pièce de façon régulière (normes différentes selon les situations).

En cas de nécessité de contrôler la température d'une pièce, un thermomètre doit être installé à demeure et idéalement couplé au système de refroidissement. Au moindre doute et notamment si vous travaillez dans ou à proximité de locaux à pollution spécifique - liés à la pollution par des substances et gaz dangereux ou gênants émis dus à l'activité (Articles R4222-10 à R4222-17 du code du travail) - n'hésitez pas, là encore, à solliciter votre service de prévention et de santé au travail.

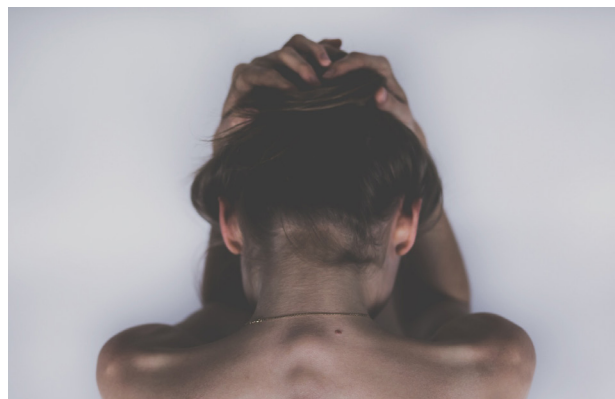
Dans tous les cas ne négligez pas le risque chimique parce que « il ne s'est rien passé de grave jusqu'à présent ». Car jusqu'à présent nous n'avons pas eu les records de température de ces dernières années dont il est malheureusement fort à parier qu'elles vont se pérenniser et s'aggraver dans les décennies à venir.

D. Risques psychosociaux : stratégies et ressources psychologiques face au changement climatique.

Pour rappel, les risques psychosociaux se trouvent à la jonction de l'individu et de sa situation de travail. **Selon le rapport GOLLAC, voici les 6 causes principales (repère mnémotechnique MERCI) :**

- Manque d'autonomie
- Exigences émotionnelles
- Rapports sociaux au travail dégradés
- Conflits de valeurs
- Intensité et temps de travail
- Insécurité de la situation de travail

A chacune de ces causes, il faut se poser la question : « *En quoi un phénomène extérieur (comme le changement climatique) peut-il venir aggraver un ou plusieurs de ces items ?* » Une réflexion qui a normalement déjà été menée lors de la pandémie du COVID19.



Quelles sont les conséquences psychologiques du changement climatique ?

- **La chaleur peut impacter la santé mentale des travailleurs** : elle perturbe le sommeil et le repos, augmente l'irritabilité, peut aggraver les tensions au sein d'une organisation ou avec le public, et est donc au final susceptible d'accroître les risques psychosociaux au travail.
 - Par ailleurs il existerait une corrélation entre hausse des températures, augmentation de l'agressivité, de la criminalité et du risque de suicide.
 - **L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes** (inondations, feux de forêt, tempêtes) sont susceptibles d'accroître la fatigue physique et psychique, et là aussi d'influencer négativement sur les risques psychosociaux et les risques d'accident.
- Ajoutons à cela le **phénomène d'éco-anxiété** : néologisme qui désigne l'ensemble des émotions liées au sentiment de fatalité vis-à-vis du réchauffement climatique. Ces émotions sont principalement la peur, la tristesse et la colère. La personne éco-anxieuse peut de désengager de ses activités professionnelles (et même personnelle), par désintérêt ou résignation. La finalité, l'utilité du travail peut être réinterrogée.
 - **Le phénomène de Grande Démission** (désintérêt pour certaines activités professionnelles, démission volontaire) est également lié à ce questionnement. Il sera de plus en plus difficile de recruter de la main d'œuvre sur certains types de métiers (« Ça me rendait malade » : quand l'éco-anxiété pousse à la démission, un article des Echos).

N'hésitez pas à ouvrir un espace de dialogue sur ces sujets dans votre entreprise et à solliciter les instances représentatives du personnel, lesquelles sont dorénavant sensibilisées aux questions environnementales depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience de 2021.

E. Sobriété énergétique et santé au travail : Comment concilier les deux ?

Comme nous avons pu le voir : le réchauffement climatique va affecter l'ensemble des risques professionnels et en accroître une grande partie. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de santé publique qui nécessite, au niveau national comme à l'échelle de chaque entreprise, d'être mesuré, de faire l'objet de politiques de prévention et d'opérer une transition vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement.

Les entreprises vont donc être mise à contribution comme cela a été le cas dernièrement avec le plan de sobriété énergétique visant à une diminution de 10% de la consommation énergétique d'ici 2024.

Mais une question se pose : comment concilier ces objectifs avec le confort et la sécurité des salariés ?

> Il est important ici de rappeler à nouveau l'importance du dialogue social au sein de l'entreprise : il faut associer l'ensemble des parties prenantes dans ce processus. Toute

démarche de prévention qui veut être efficace doit être participative et doit impliquer l'ensemble des acteurs concernés.

> Il faudra également **faire preuve de pédagogie pour expliquer aux salariés les décisions prises** et en quoi leur confort habituel pourrait être impacté, même légèrement.

Concilier confort, sécurité des salariés et sobriété énergétique ne sera pas un défi simple à relever. Attention donc à l'excès de zèle, car un inconfort thermique engendré par ces contraintes pourrait être vécu comme une dégradation des conditions de travail, et ainsi possiblement favoriser certains facteurs de risques psychosociaux comme l'augmentation des exigences psychologiques, le sentiment de manque de reconnaissance ou bien encore la dégradation des rapports sociaux...



A ces considérations, **s'ajoutent aussi des contraintes réglementaires inscrites au Code du Travail** ! Ce que dit la loi en ce qui concerne les conditions de travail :

- Les locaux fermés (bureau, usine...) doivent être chauffés pendant la saison froide (art. R4223-13 CT).
- Les équipements et les caractéristiques des locaux de travail doivent être conçus de manière à permettre l'adaptation de

la température de l'organisme humain pendant le temps de travail (art. R4213-7 CT).

- Le chauffage fonctionne de manière à maintenir une température convenable et à ne donner lieu à aucune émanation délétère (art. R4223-13 CT).
- L'employeur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre le froid et les intempéries (art. R4223-15 CT).
- Les postes de travail extérieurs doivent être aménagés de telle sorte que les travailleurs soient, dans la mesure du possible, protégés contre les conditions atmosphériques (canicule, froid, vent, neige, gel...) (art. R4225-1 CT).
- L'employeur met à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche (art. R 4225-2 CT). Cette mise à disposition est gratuite (art. R4225-3 CT).

La difficulté pour l'employeur sera de veiller à respecter la réglementation tout en se mettant en conformité avec la sobriété énergétique demandée par le gouvernement – et qui devrait en toute logique se pérenniser. La clé réside dans le dialogue social, la préparation et l'instauration progressive et mesurée des recommandations de sobriété. Pensez aussi à votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. L'objectif est d'éviter le déplacement des risques existants vers d'autres risques mais aussi la création de nouveaux risques. Votre service de prévention et de santé au travail peut vous conseiller.

F. Et demain ? Conclusion...

Il est primordial que les organisations publiques et privées prennent la mesure des impacts qu'aura le dérèglement climatique sur les conditions de travail (sobriété/restriction d'énergie, intempérie, sécheresse/restriction d'eau...) et la santé/sécurité de leurs salariés. Cela implique de mettre en place conjointement une démarche d'adaptation (la préparation aux conséquences du changement climatique), mais aussi d'atténuation (la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique).

Les mesures d'adaptation nécessitent de **prendre en compte dès aujourd'hui les effets actuels et futurs du dérèglement climatique dans leur évaluation et leur gestion des risques**. Cela passe notamment par des informations et formations spécifiques, principalement auprès des fonctions HSE (hygiène sécurité environnement) des organisations, mais aussi de l'encadrement de proximité. Le DUERP doit devenir un réel outil de prévention dans ce cadre. Votre service de santé au travail peut vous conseiller.

L'atténuation implique des changements plus globaux : **décarbonation des activités, efficacité et sobriété (en termes de ressources et d'énergies), déplacement doux, isolation des bâtiments, etc.** Des changements qui vont impliquer tous les domaines des organisations et vont là aussi nécessiter des personnels formés aux enjeux du changement climatique, et ce à tous les niveaux de l'organigramme, tant dans les secteurs publics que privé. Ici c'est l'importance du fonctionnement interne des structures (fonctionnement du dialogue sociale, stratégie RSE) qui fera la différence.

Faisons du travail un levier principal des questions de préservation de l'environnement et de la santé. C'est aussi un enjeu de justice sociale (travail sûr et agréable pour tous dans un environnement sûr et agréable pour tous).

Pour approfondir le sujet, n'hésitez pas à lire [l'avis du CESE d'avril 2023](#) !

04 32 40 52 60
CONTACT@AIST84.FR
WWW.AIST84.FR

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/aist84

www.linkedin.com/company/aist-84/

AIST 84 - 40 rue François Premier - 84 000 Avignon